

Le comité Mobilités se renouvelle

(<https://ville-cachan.fr/actualites/le-comite-mobilites-se-renouvelle/>)

Envie de contribuer aux déplacements de demain à Cachan et rejoindre un groupe d'habitants volontaires ? La Ville renouvelle son comité Mobilités.

Les candidatures sont ouvertes **jusqu'au 15 novembre 2026 !**

Qu'est-ce que le comité Mobilités ?

Le Comité Mobilités est une instance participative proposée par la Ville de Cachan pour permettre aux habitantes et aux habitants de s'informer, d'échanger et de contribuer aux réflexions sur les déplacements et les usages de l'espace public à Cachan.

Créé en 2019, le comité Mobilités était initialement consacré au vélo, il évolue aujourd'hui pour prendre en compte **l'ensemble des mobilités douces et actives** : marche, vélo, trottinette, déplacements des personnes à mobilité réduite, déplacements des seniors, des parents avec enfants, etc.

L'objectif est de croiser les expériences et les besoins de chacun pour mieux penser les mobilités dans leur diversité et favoriser une cohabitation apaisée dans l'espace public.

Quelles sont les missions du comité ?

Ce comité est un lieu d'information, d'échange, de réflexion et de participation. Il permet notamment de :

- Partager les expériences et difficultés rencontrées dans les déplacements quotidiens à Cachan,
- Faire circuler l'information entre la Ville, les habitantes et habitants et les associations sur les questions de mobilités,
- Réfléchir aux usages et à la cohabitation des différents modes de déplacement dans l'espace public,
- Contribuer aux réflexions sur les projets d'aménagement de l'espace public,
- Participer à des actions de sensibilisation et d'animation autour des mobilités douces et actives

Qui peut rejoindre le comité ?

À l'occasion de son renouvellement, la Ville souhaite réunir des profils et des expériences variés afin que le comité puisse représenter la diversité des usages et des besoins en matière de déplacements.

Le comité sera composé de représentants d'associations, de représentants des conseils de quartier et d'habitantes et habitants volontaires souhaitant s'impliquer dans les réflexions et actions du comité.

Pour candidater, il faut :

- habiter à Cachan ;
- avoir au moins 18 ans.

Vous pouvez candidater en ligne sur la plateforme parlonsensemble-cachan.fr ou en déposant un bulletin dans l'urne mise à disposition, à l'accueil de l'hôtel de ville.

Date limite de candidature : 15 novembre 2026.

Mission Participation citoyenne

+33 1 49 69 69 72

participationcitoyenne@ville-cachan.fr

<https://parlonsensemble-cachan.fr>